



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023**

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
M. Patrick AMBROISE - DGS
Mme LEPAND Sophie - DGOS
Mme Anne-Charlotte SALAVERT- DSS - ayant donné mandat à Patrick AMBOISE
Mme Laurence PINSON - DGRI
M. Bertrand SCHWARTZ - DGRI
M. Yvan DELAUNOIT - CNRS -
Mme Catherine GRENIER - CNAM
M. Daniel NIZRI - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Dominique BAZY - Fondation ARC
Mme Karelle HERMENIER- FHF
M. Xavier TROUSSARD – FHF
Mme Ségolène BENHAMOU -FHP
Mme Sophie BEAUPERE - UNICANCER
M. Philippe GIRAUD - Personnalité qualifiée
M. Jean-Yves CAHN - Personnalité qualifiée (visioconférence)
Mme PENAULT-LLORCA - Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à Mme Sophie BEAUPERE
Mme Linda CAMBON -Personnalité qualifiée - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
Mme Catherine DEROCHE - Sénatrice - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH

N°	OBJET	TEXTE	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer, Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022.</i>	Votée à l'unanimité
2	Compte financier 2022	<i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer, Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes, Le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2022 entendu, Le rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2022 entendu, Le projet de rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022 entendu, Le projet de rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées entendu,</i>	Votée à l'unanimité

		<p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 144,6 ETPT, dont 126,8 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 17,8 ETPT hors plafond d'emplois législatif ▪ 135 091 515 € d'autorisations d'engagement dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 13 415 020 € en personnel ○ 24 827 131 € en fonctionnement ○ 96 072 249 € en intervention ○ 777 115 € en investissement ▪ 120 176 749 € de crédits de paiement dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 13 415 020 € en personnel ○ 25 054 087 € en fonctionnement ○ 81 407 248 € en intervention ○ 300 394 € en investissement ▪ 129 308 998 € de recettes ▪ 9 132 249 € de solde budgétaire excédentaire <p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ +9 635 315 € de variation de trésorerie (abondement) ▪ +7 536 460 € de résultat patrimonial (bénéfice) ▪ +7 896 917 € d'autofinancement (capacité) ▪ 7 597 323 € de variation de fonds de roulement (abondement) <p>Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 7 536 460 € en réserve.</p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.</p>	
3	Election d'un membre du comité d'audit	<p><i>Vu l'article 13.3 de la convention constitutive de l'INCa,</i> <i>Vu l'article 8 du règlement intérieur</i></p> <p>Monsieur François-Emmanuel BLANC, administrateur titulaire représentant de la MSA, est élu membre du comité d'audit de l'INCa pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au 11 décembre 2027.</p>	Votée à l'unanimité

Le 14 mars 2023
Le Président
M. Norbert IFRAH

Figurent en annexe du présent relevé des délibérations les tableaux et documents visés dans la délibération N°2